

## Gacé. L'Education nationale lui refuse son entrée au collège Jean Moulin

Une dérogation a été refusée par la direction académique des services de l'Education nationale à une élève habitant aux Authieux-du-Puits et dont la maman travaille à Gacé.

En cette rentrée 2021, le collège Jean Moulin de Gacé a perdu une classe de 6<sup>e</sup> pour manque d'effectifs. De trois, le nombre des classes de 6<sup>e</sup> est passé à deux, avec chacune 29 élèves. Faute de dérogation, Cindy\*, une élève résidant aux Authieux-du-Puits, ne peut intégrer ce collège car la commune dépend du secteur du collège Nicolas-Jacques Conté de Sées.

Demande en avril, refus en juillet

A l'heure de la rentrée, jeudi dernier, Jean-Pierre Féret, conseiller départemental, et Nadine Quéru, représentante des parents d'élèves du collège Jean Moulin, étaient présents devant les grilles du collège. « **Ce qui est incompréhensible, c'est que les deux classes de 6<sup>e</sup> restantes ont chacune 29 élèves et l'Education nationale ne veut pas en rouvrir une troisième. Le refus de dérogation ayant été notifié fin juillet. Le même souci existe pour de jeunes footballeurs dont les dossiers ont été acceptés et les exercices sportifs validés** », commente Jean-Pierre Féret.

Magali, la maman de Cindy\* est en colère. « **Nous avons demandé une dérogation en avril, sans réponse, nous avons renouvelé notre demande mi-juillet. L'Académie nous répond que nous dépendions du secteur de Moulins-la-Marche, manque de connaissance des secteurs, car pour Les Authieux-du-Puits, c'est le collège de Sées. Après on a trouvé que nous habitons à Sées. Accumulation d'erreurs !** »,

La mère de famille Cindy explique encore que Cindy était scolarisée au groupe scolaire Trégaro à Gacé en primaire et prenait le car à Champ-Haut. « **Nous voulions, par choix personnel, changer pour son entrée en 6<sup>e</sup>. Travaillant tous deux à Gacé, nous pensions qu'il n'y aurait pas de difficultés pour que la dérogation soit accordée et, en plus, nous avons été informés du refus tardivement** ».

« Ce n'est pas un critère de dérogation »

Contactée, Françoise Moncada, directrice académique des services de l'Education nationale s'appuie sur des points de réglementation. « **La demande de dérogation de cette famille ne rentre pas dans les critères de dérogation de droit, il n'y a pas de priorité pour le fait que les parents travaillent dans la commune de Gacé. Les priorités re-**

**viennent aux élèves qui entrent en section excellence football. Quand on a de la place, on peut faire plaisir aux familles ».**

\* Il s'agit d'un prénom d'emprunt.



Jean-Pierre Féret, entouré de Nadine Quéru et Philippe Tirard, maire adjoint de Résenlieu